

EDITO - L'impossible gouvernance du commerce mondial

La tenue à Buenos Aires de la XIe Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, les 10-13 décembre 2017, s'est soldée par un échec cuisant.

En savoir + (P2)

SOMMAIRE

Dans la lettre économique de ce mois-ci :

GASPILLAGE ALIMENTAIRE



La lutte contre le gaspillage alimentaire : une réussite du système alimentaire français

En savoir + (P4)

RICA



Femmes, cheffes d'exploitation : regard sur 14 exploitations laitières « féminines » du RICA

En savoir + (P7)

GLYPHOSATE



Une controverse différemment perçue dans le monde

En savoir + (P10)

DEUX INDICATEURS CLES



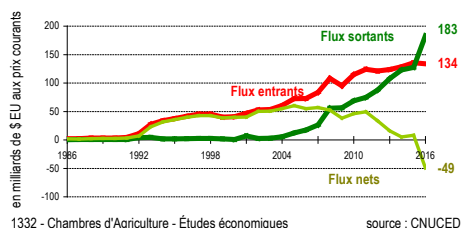
Prix et commerce extérieur

En savoir + (P11)

Une économie chinoise conquérante



Investissements directs étrangers chinois



L'économie chinoise poursuit sa conquête du monde. Les flux d'investissements réalisés à l'étranger sont désormais supérieurs à ceux qui entrent sur le territoire chinois. Il faut y voir la traduction du dynamisme de l'Empire du Milieu qui, d'atelier du monde hier, devient pourvoyeur de capitaux pour le reste du monde. Hectares de terre, infrastructures portuaires, entreprises... les capitaux chinois affluent et se déversent dans la plupart des régions. De quoi amplifier l'effet de rattrapage des économies émergentes, emmenées par la Chine, sur les pays industrialisés.



EDITO

L'impossible gouvernance du commerce mondial

Thierry POUCH
Responsable Service
Etudes Références et
Prospective

La tenue à Buenos Aires de la XIe Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, les 10-13 décembre 2017, s'est soldée par un échec cuisant. Alors que le Directeur de l'institution de Genève et la Commissaire européenne au commerce, attendaient sans parler de plusieurs Etats membres, attendaient une avancée pour espérer conclure prochainement – enfin – le Cycle de Doha, enclenché en novembre 2001. On savait que quelque chose ne tournait pas très bien dans la gouvernance du commerce mondial. L'échec de la négociation de décembre dernier confirme que le mode de fonctionnement et les finalités sont à réexaminer.

Le vent d'optimisme qui avait soufflé sur la IXe Conférence de Bali en 2013, puis sur celle de Nairobi, la Xe, en 2015, est bien vite tombé. L'échec cuisant de la Conférence de Buenos Aires a en effet constitué une force de rappel. Les tensions commerciales sont loin d'être atténuées, encore moins éteintes, l'agriculture étant, encore et toujours, une pierre d'achoppement. Bali avait débouché sur un double accord, concernant d'une part la reconnaissance de l'utilité des stocks publics dans la sécurité alimentaire d'un pays – l'Inde ayant été à la pointe du combat dans ce domaine – et, d'autre part, la facilitation des échanges, seul et unique accord véritablement multilatéral obtenu depuis plus de vingt ans. Quant à Nairobi, c'est l'accord sur la fin, immédiate pour les économies industrialisées, programmée pour les pays en développement, des subventions – ou, dans le cas européen, des restitutions – aux exportations, qui laissait entrevoir l'instauration d'une concurrence plus équilibrée entre le Nord et le Sud.

Qu'a-t-il bien pu se passer à Buenos Aires pour que ces avancées significatives de 2013 et de 2015 soient à ce point entravées ?



Un climat général de moins en moins porteur

L'affaiblissement de l'OMC s'inscrit dans un climat de défiance envers la mondialisation. Défiance qui s'est même récemment accentuée par l'arrivée de l'Administration Trump à la Maison-Blanche, et dont le Brexit et les turbulences politiques perceptibles dans plusieurs Etats membres de l'UE (Espagne, Pologne, Hongrie, Italie, Autriche...) forment les signaux faibles d'une mutation de la vision et du fonctionnement de la mondialisation, ou du moins de la doctrine du libre-échange sur laquelle elle a été fondée. Concernant les Etats-Unis, le locataire de la Maison-Blanche ne cache pas sa méfiance envers l'OMC, accusée notamment, par le biais de l'Organe de Règlement des Différends (ORD), de rendre des verdicts défavorables à Washington.

C'est pourquoi Donald Trump réclame un abandon du Programme de Développement

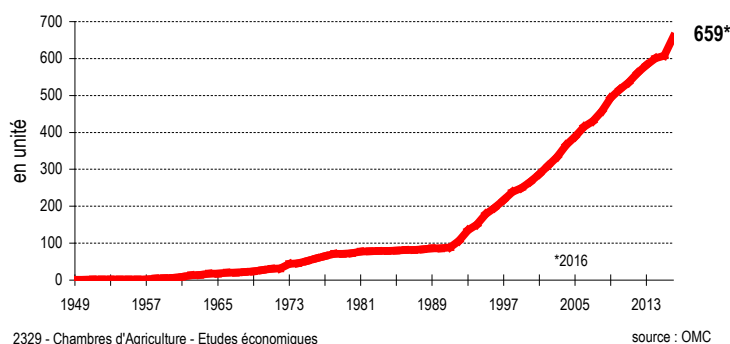
de Doha, une remise en cause de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF), et du rôle clé joué par l'institution de Genève dans les négociations multilatérales au profit d'un bilatéralisme plus affirmé. Il en découle que, depuis 2001, année du lancement du Cycle de Doha, l'OMC s'est installée dans la spirale de l'échec, au point que l'on peut désormais et légitimement se demander si cette institution incarne encore le multilatéralisme.

Les nations industrialisées ont perdu la main

A y regarder de plus près, si cette mondialisation fait l'objet de discrédit, c'est d'abord de la part des pays les plus puissants. Ils ont en effet mal supporté l'affirmation des pays émergents, lesquels ont de plus en plus contesté la mainmise de leurs partenaires industrialisés sur le déroulement et l'issue des négociations. Les quatre économies les plus avancées (Etats-Unis, Union européenne, Japon et Canada), qui pouvaient antérieurement exercer leur droit de veto, sont désormais confrontées à une centaine d'autres droits de veto, pouvant bloquer les intérêts de ces quatre partenaires.

Preuve en est ce qui s'est passé à Bali en 2013, durant la IXe Conférence ministérielle. Un pays comme l'Inde a réussi à surmonter l'hostilité des Etats-Unis envers la constitution de stocks publics de sécurité alimentaire. La décision fut prise de ne pas attaquer juridiquement ces stocks publics, visant à garantir la sécurité alimentaire des pays membres qui les détiendraient. La Conférence de Nairobi de 2015 a convenu que cette question devait être traitée de façon permanente. L'une des raisons de l'échec de la Ministérielle de Buenos-Aires réside précisément dans cette volonté de ne pas reproduire les gains obtenus par les émergents durant les négociations précédentes.

Evolution des contrats régionaux notifiés dans le monde



Cet épisode livre un enseignement digne d'intérêt. Il manifeste concrètement le basculement du centre de gravité de l'économie mondiale au profit des pays émergents, l'Inde étant dans ce registre, au premier rang, au regard de l'importance que New Delhi accorde à son agriculture et à ses paysans. C'est précisément parce qu'un tel processus est engagé que les puissances industrialisées, Etats-Unis en tête, manifestent un réel désir de tourner la page de l'OMC. Dans le sillage américain, l'Union européenne, très attachée au multilatéralisme, est désor-

mais en porte à faux. Sa stratégie consistant à négocier puis à signer des accords commerciaux préférentiels ou contrats régionaux notifiés – des méga zones de libre-échange comme on dit aujourd'hui – illustre sa difficulté à convaincre Washington de préserver l'esprit multilatéral. Car la formation de ces zones de libre-échange occasionne une fragmentation de l'économie mondiale, porteuse d'une éviction des pays non signataires des accords.

Quelle gouvernance pour l'économie mondiale ?

Cette évolution explique sans doute pourquoi l'anniversaire des soixante-dix ans de la création du GATT/OMC fut si discret en 2017. Une telle discrétion reflète l'arrivée aux limites de l'esprit de Bretton Woods (1944). Les émergents sont devenus des puissances de premier plan. Le poids de l'Inde dans l'économie mondiale devrait dépasser celui de la France en 2018, la Chine devenant quant à elle, et progressivement, la première économie du monde. En panne d'idées pour relancer le multilatéralisme, les économies industrialisées d'hier voient se former devant elles des rivales qui accélèrent la formation de leur propre puissance, en passant notamment par la voie régionale. L'intégration eurasiatique sous impulsion Russe, qui regroupe la Biélorussie, le Kazakhstan et la Russie, en est une illustration parmi d'autres. De quoi attiser les résistances et les hostilités des anciennes puissances d'hier, celles qui ont précisément construit le multilatéralisme, centré sur l'Ouest occidental. L'ironie est à son comble lorsque Pékin entend incarner le multilatéralisme, comme l'a indiqué le Président Xi Jinping lors de son discours à Davos en 2017. Meilleurs vœux 2018 à toutes et à tous.



Quentin MATHIEU
Chargé de mission
SERP

La lutte contre le gaspillage alimentaire : une réussite du système alimentaire français

A la suite de la feuille de route tracée par les pouvoirs publics lors de la conclusion des Etats Généraux de l'Alimentation, 3 axes structurants de politiques alimentaires ont été mis en avant

: assurer la souveraineté alimentaire du pays, promouvoir des choix alimentaires durables et réduire les inégalités. Un élément transversal à tous ces axes ressort tout particulièrement, celui du gaspillage alimentaire, thème où la France se positionne très avantageusement. En effet, le système alimentaire français apparaîtrait comme le plus performant quant à la maîtrise de ses pertes et invendus alimentaires. Si des progrès considérables sont encore possibles pour réduire ce phénomène sur l'ensemble de la chaîne, force est de constater qu'à l'heure où l'agriculture française suscite de très nombreuses attentes, le système alimentaire français se montre performant sur ces aspects, voire inspirant pour d'autres pays.

« La France se classe au premier rang de l'indice de durabilité alimentaire du BCFN »

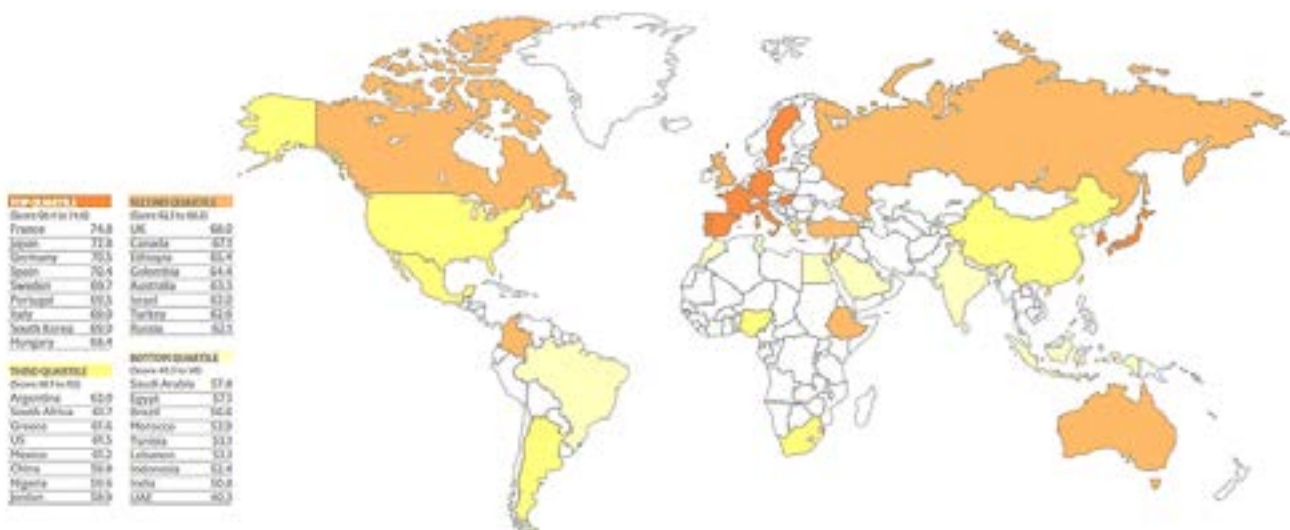
Dans son classement annuel de durabilité des systèmes alimentaires publié en fin d'année 2017, le Barilla Center for Food & Nutrition (BCFN Fondation) en association avec The Econo-

mist Intelligence Unit (EIU) classait la France au premier rang pour la deuxième année consécutive. Ce classement se base sur le calcul d'un indice de durabilité alimentaire (Food Sustainability Index) composé de 3 piliers majeurs : les pertes en produits alimentaires et leur gaspillage aux différents stades de la chaîne de valeur, la durabilité du système agricole (émissions de CO2, utilisation des terres et des ressources hydriques) ainsi qu'une série d'objectifs nutritionnels.

Si la France se positionne respectivement en 6ème et 5ème rangs sur ces deux derniers piliers, le pays est de loin le plus performant

sur le contrôle du gaspillage et des pertes alimentaires avec un score de 84 sur une échelle de 100, et de 75 en moyenne pondérée sur l'ensemble de ces critères (carte 1).

Carte 1 : Indice de durabilité alimentaire en 2017



Source : Barilla Center for Food & Nutrition et The Economist Intelligence Unit



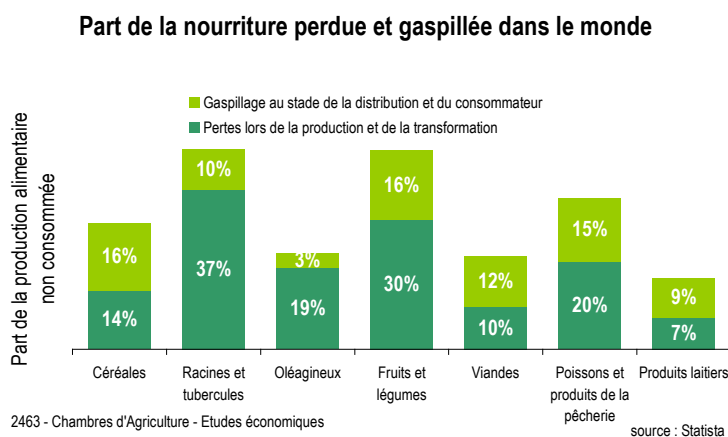
Ce fait est en grande partie impulsé par l'efficacité de la chaîne alimentaire française dans la valorisation de ces produits, et est également renforcée par la loi de lutte contre le gaspillage alimentaire de février 2016 ¹, cette dernière devant être complétée par un chapitre dédié à la lutte contre la précarité alimentaire dans le code de l'action sociale et des familles en vertu du futur projet de loi tiré des Etats Généraux de l'Alimentation. En France, on estime que 10 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année, ce qui correspond à entre 20 et 30 kg de nourriture par an et par habitant, et jusqu'à 136 kg/hab/an sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Un chiffre à relativiser lorsque l'on compare aux autres pays développés. Chez nos voisins européens, en sachant que les pertes moyennes sur l'ensemble des pays de l'UE sont estimées à 173 kg/hab/an, ces dernières peuvent aller jusqu'à 541 kg/hab/an comme aux Pays-Bas (source : Commission Européenne, 2010). Autre exemple aux Etats-Unis, il est estimé que près de 25 % de la production au stade de la récolte serait jetée. Un taux qui atteint 40 % en moyenne pour tous les produits alimentaires sur l'ensemble de la chaîne alimentaire du pays, et jusqu'à 50 % d'après certains organismes de recherche pour les fruits et légumes frais, du fait d'habitudes de consommation et de normes de standardisation particulièrement restrictives sur l'aspect de ces produits. Au total à l'échelle mondiale, la FAO estime qu'un tiers de la production alimentaire est destinée à être jeté chaque année, avec une part prépondérante des fruits et légumes (graphique 1).

« La lutte contre le gaspillage est un élément générateur d'opportunités économiques »

Ce problème d'envergure mondiale, du fait de son impact économique et environnemental, positionne la France comme un véritable leader

sur le sujet en étant le premier pays au monde à se doter d'une législation pour lutter contre ce phénomène. La loi de février 2016 a pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire en France de moitié à l'horizon 2025 en obligeant les surfaces de plus de 400 m² à faire don des invendus alimentaires à des associations agréées par le biais de conventions. Un élément générateur de nouvelles opportunités économiques grâce à la création d'associations et d'infrastructures (donc d'emplois) capables de gérer l'exigeante logistique requise pour ces circuits de distribution. Sans oublier aussi l'introduction de l'économie 2.0 sur ce secteur d'activité avec la création d'applications (tels que To Good to Go) permettant de connecter consommateurs et surfaces de distribution ayant des invendus à liquider à des prix modestes. Par ailleurs, de nouvelles habitudes de consommation viennent compléter ces tendances de fonds, telles que la généralisation des Doggy Bag dans les restaurants et la promotion des fruits et légumes non conformes à des critères dits subjectifs (la « beauté », la forme du produit) dans les circuits de distribution. Enfin, si les préoccupations liées au gaspillage alimentaire en France sont davantage concentrées sur le maillon aval de la filière, les maillons amont de la

Graphique 1 :



L'efficacité du système alimentaire français dans la maîtrise du gaspillage est d'autant plus remarquable si l'on tient compte de la disponibilité énergétique et alimentaire (DEA) du pays, indicateur traduisant la quantité moyenne



Crédit photo : Les Echos

filères alimentaires sont un levier tout aussi puissant pour parvenir à cet objectif de réduction du gaspillage. La valorisation des aliments non consommables apporte des gains d'économie non négligeables aux exploitations agricoles, que ce soit par leur introduction dans les rations animales ou bien par leur utilisation dans des composts et des unités de méthanisation.

« La loi française contre le gaspillage alimentaire inspire également d'autres pays »

Ainsi, l'ensemble de ces gains aux différents échelons de la filière alimentaire semble inspirer d'autres pays. L'Italie s'est dotée d'une loi similaire, des pays anglo-saxons tels que l'Irlande et le Royaume-Uni envisagent d'en faire de même, et une législation à l'échelle européenne est en cours de discussion au sein du Parlement Européen etc... Si le secteur agroalimentaire français bénéficie d'une image très positive à l'international, l'efficacité de son système alimentaire dans la gestion des produits alimentaires en fin de vie peut apparaître comme un élément supplémentaire de ce rayonnement, voire inspirant pour d'autres pays. Une facette de notre système qui traduit un attachement certain à la valeur que la société donne à son alimentation, et qu'elle se doit de continuer de cultiver.

1 Loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Didier CARAES
Chargé de mission
SERP

Femmes, cheffes d'exploitation : regard sur 14 exploitations laitières « féminines » du RICA

Tout au long de l'année 2017, nous avons examiné à de nombreuses reprises et pour des problématiques multiples, les données de 114 exploitations laitières présentes dans l'échantillon du RICA de 2000 à 2015. En ce début d'année 2018, nous souhaitons conclure ces explorations en nous interrogeant sur la place des femmes dans l'agriculture telle qu'elle peut apparaître dans ce sous échantillon (puisque après tout, les rapports homme/femme semblent très présents dans l'actualité de ce mois de janvier en France).

Le RICA (Réseau d'information Comptable Agricole) est désormais bien connu et installé dans le paysage de l'analyse statistique et économique agricole. Depuis quelques années, le Ministère de l'agriculture a mis en ligne sur son site les données individuelles anonymisées (certaines variables sont présentées par classe de valeurs) de l'échantillon du RICA sur la période 2000 - 2015. C'est une ressource particulièrement riche puisqu'elle met à la disposition du grand public les résultats comptables et les données structurelles annuelles de plus de 7 000 exploitations sur 16 années.

Certaines exploitations sont présentes dans l'échantillon sur l'ensemble de la période ; et parmi elles, il y a 114 exploitations spécialisées dans l'élevage laitier (dont nous avons déjà parlé dans les Lettre économique n° 372, 373 et 378). Nous proposons ici de revenir sur ces exploitations laitières du RICA.

Le rapport homme/femme est très vivement débattu et questionné dans la société française, aujourd'hui ; il nous a paru intéressant de porter un regard sur les 14 exploitations

parmi ces 114 exploitations laitières qui ont été, à un moment ou un autre de la période (2000 - 2015), gérées par une femme ¹.

Pour chacune de ces 14 exploitations, nous avons examiné l'évolution de leurs Capitaux Engagés (Immobilisations + Besoin de Fond de Roulement), un indicateur de gestion qui nous semble approprié pour mesurer à la fois la valeur et la santé économique des exploitations (avec un coup d'œil sur le revenu des exploitations quand cela sera nécessaire).

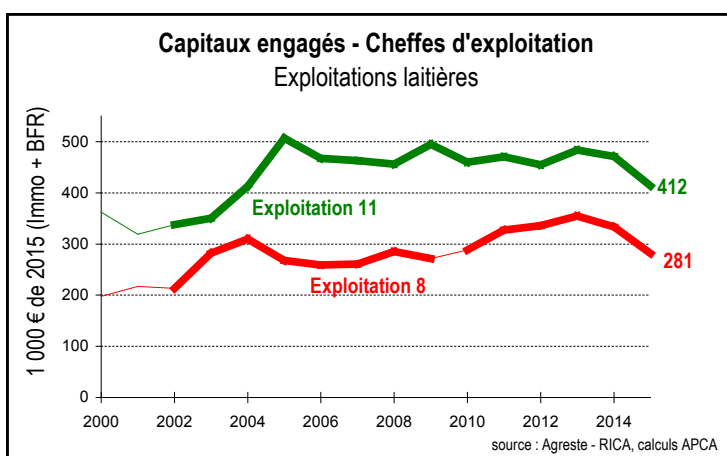
Deux cheffes d'exploitation aux carrières longues

Parmi les quatorze femmes présentes dans le sous-échantillon constant sur lequel nous avons travaillé, on n'en compte que deux qui ont exercé leur activité à long terme au titre de cheffe d'exploitation ; elles apparaissent avec ce statut aux débuts des années 2000, à la tête de deux exploitations déjà existantes. Elles sont toutes les deux âgées de moins de 35 ans à ce moment-là ; il s'agit donc, vraisemblablement, d'installations avec reprises d'exploitations (celles du/des parent/s ?).

Les trajectoires économiques des deux exploitations diffèrent un peu :
- L'une (exploitation 11 dans les graphiques 1 et 2 sur la page suivante) commence sa carrière dotée de capitaux engagés dans l'exploitation supérieurs à la moyenne du secteur. Après une période d'investissement, la valeur des capitaux engagés se stabilise : la reproduction à l'identique du patrimoine de l'exploitation est assurée. À cela s'ajoute que le revenu dégagé par l'exploitation progresse chaque année (à part les années 2009 et 2015 qui sont deux moments de crise pour tout le secteur laitier) avec un bond à partir de 2010 (graphique 2).

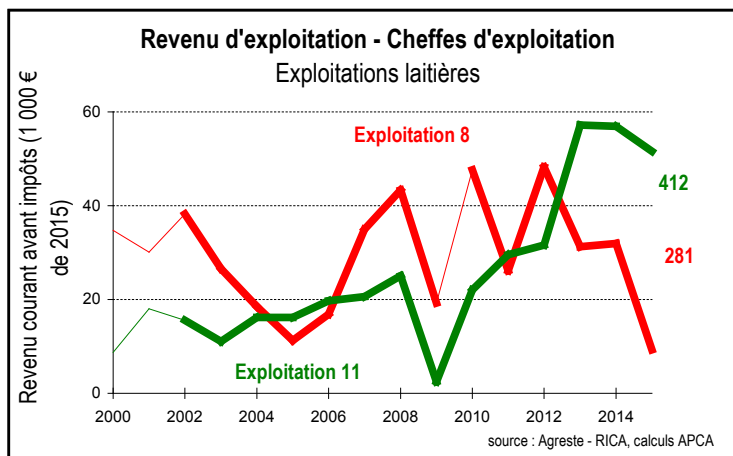
- Pour la seconde (exploitation 8 dans les graphiques 1 et 2), le

Graphique 1 :



Sur ce graphique et ceux qui suivent ci-dessous, les courbes sont en gras durant la période où les femmes sont cheffes d'exploitation et en maigre quand elles ne le sont pas.

Graphique 2 :



bilan est plus contrasté. La cheffe d'exploitation maintient une croissance globale des capitaux engagés dans son exploitation sur la période en dépit de l'instabilité chronique de ses résultats. Au vu de l'amplitude des variations interannuelles de son revenu, la stabilité du capital de son exploitation est une performance (avec une inquiétude pour la fin de période où le revenu plonge très nettement).

Sur le plan des structures, l'une et l'autre ont conservé les données initiales : exploitation individuelle (statut juridique) et main d'œuvre limitée à un seul emploi (le leur, selon toute vraisemblance). Quant au financement de leur exploitation (court terme et long terme), les deux cheffes ont maîtrisé leur endettement (il est tout de même supérieur à 40 % ce qui indique qu'elles utilisent les ressorts de l'emprunt pour assurer le développement de leur exploitation).

Est-ce que les parcours de ces deux cheffes d'exploitation indiquent une singularité dans la gestion des exploitations agricoles par des femmes ? Sur la base de deux observations,

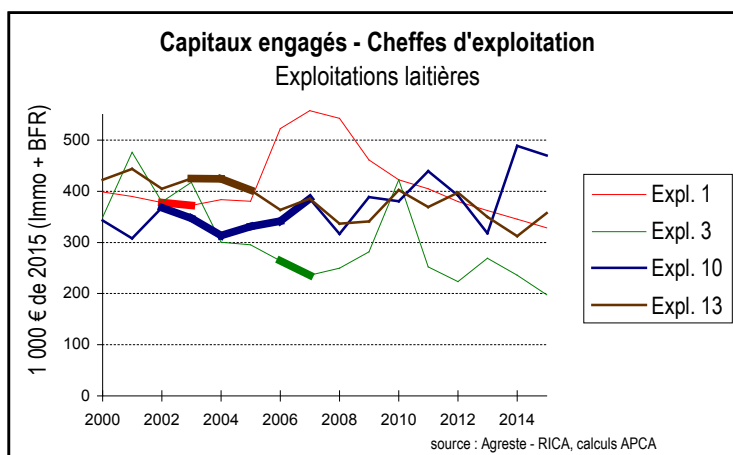
on se gardera de toute conclusion. Disons que, dans le fond, on voit deux situations assez communes dans l'agriculture française : gestion d'une exploitation familiale dont la finalité semble être d'atteindre un équilibre entre des objectifs patrimoniaux (croissance modérée des capitaux et endettement limité) et économique (revenus suffisants pour rémunérer le travail des chefs/fes d'exploitation et assurer une réserve de financement pour des investissements nouveaux).

Relais dans un processus d'installation/transmission (quatre cheffes d'exploitation)

Pour quatre autres femmes du sous-échantillon (exploitations 1, 3, 10, 13 du graphique 3), leur présence en tant que cheffe d'exploitation est brève (de un à quatre ans) et s'apparente à un moment de transition entre le départ des chefs d'exploitation qui les précèdent (des hommes de plus de 60 ans) et l'arrivée des chefs qui leur succèdent (des hommes jeunes, de moins de 40 ans). Dans le cadre d'une exploitation familiale, on pourrait faire l'hypothèse qu'il s'agit d'épouses des exploitants cédants qui assurent une transition avant la reprise par un des enfants (un garçon, dans tous les cas) des couples d'exploitants.

On note, aussi, que les jeunes repreneurs semblent être accompagnés pendant quelques années dans les débuts de leur carrière, par leurs parents ; la trace des anciens ne s'efface que peu à peu dans le capital et la main d'œuvre de l'exploitation.

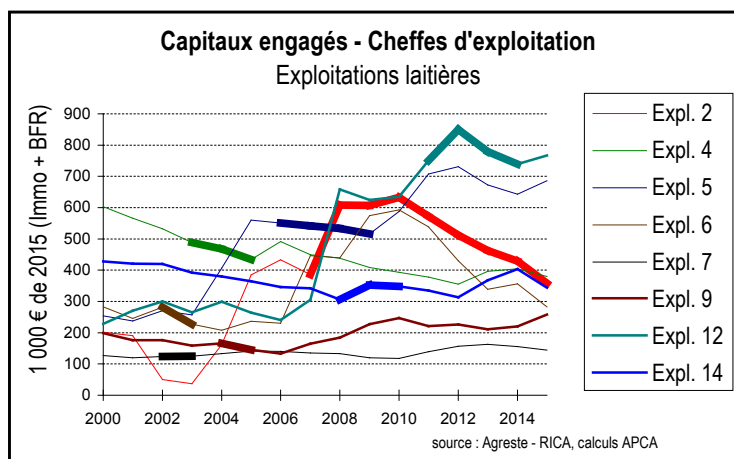
Graphique 3 :



Scenarii économiques introuvables (huit exploitations)

Pour huit femmes cheffes d'exploitation sur la période 2000-2015, la logique économique de leur présence à la tête des exploitations n'est pas très lisible dans les données comptables et structurelles collectées par le RICA (graphique 4).

Graphique 4 :



Dans tous les cas, il s'agit de femmes qui ont, au moins, plus de 55 ans. On peut difficilement imaginer qu'il s'agisse d'un moment de transition entre la cession de l'exploitation par un exploitant âgé et la reprise par un jeune (cas de figure du précédent paragraphe), car les successeurs de ces femmes sont des hommes plus âgés qu'elles (au minimum de la même catégorie d'âge) !

Peut-être s'agit-il d'un fait souvent décrit où l'épouse de l'exploitant, active sur l'exploitation depuis longtemps (de manière peut-être informelle) prend le titre de cheffe d'exploitation durant quelques années pour cotiser au régime de la MSA et ouvrir des droits à des prestations (retraite). Mais les temps où ces femmes sont à la tête de l'exploitation sont bien courts (de un à trois ans, sauf pour l'exploitant 2 dont nous parlerons ci-dessous) pour obtenir une amélioration significative des prestations-retraite.

Cependant, l'exploitation 2 (courbe rouge sur le graphique 4) pourrait bien vérifier ce scénario : la cheffe d'exploitation succède à un homme qui a plus de 55 ans (son époux chef d'exploitation ?) tandis qu'elle a, elle-même, plus de 50 ans. Elle est cheffe d'exploitation pendant neuf ans. En outre, il semble bien que l'exploitation soit en fin de parcours : après un pic d'investissement en 2008 (achat de terres sans modification majeure des autres postes d'actif), la valeur des immobilisations de même que les résultats de l'exploitation ne cessent de baisser ; c'est peut-être le signe que l'exploitation est dans ses dernières années d'existence et que

la retraite est l'horizon professionnel des exploitants.

Que conclure ?

Au moment de conclure rappelons que le RICA n'a pas pour mission d'être représentatif par genre des chefs d'exploitations (rappel élémentaire). En outre, il y a toujours un peu d'arbitraire dans l'enregistrement du genre (homme/femme) de la personne de référence d'une exploitation où c'est un collectif de plusieurs personnes qui exercent de facto les responsabilités de gestion (comme les GAEC).

Nous retiendrons de ce travail que parmi les quatorze cheffes d'exploitation dont nous avons regardé les données comptables de 2000 à 2015, deux d'entre elles, seulement, paraissent comme des agricultrices qui exercent pleinement le rôle en pleine responsabilité de cheffe d'exploitation sur long terme. Pour les douze autres, la réalité économique de leur statut de chef d'exploitation est beaucoup plus floue et ce d'autant plus que huit d'entre elles apparaissent au titre de cheffe d'exploitation pendant moins de deux ans ; ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas actives et en charge de responsabilité dans ces exploitations (répétons-le, l'enregistrement du genre du chef d'exploitation peut être arbitraire dans un collectif d'exploitants et de coexploitants).

Ce que nous retiendrons donc, c'est ce flou, ces incertitudes quand on se pose la question de la place des femmes dans ce petit sous-échantillon de 114 exploitations laitières de 2000 à 2015. C'est déjà un résultat en soi.

1 Compte tenu du taux d'extrapolation affecté à chaque exploitation du RICA, ces 14 exploitations « féminines » représentent un peu plus de 10% de l'ensemble des exploitations laitières du champ du RICA ; c'est un ratio proche taux de féminisation des chefs d'exploitation laitière observé dans le recensement agricole de 2010 (12.7%, source : Agreste - Recensement Agricole 2010).



Quentin MATHIEU
Chargé de mission
SERP

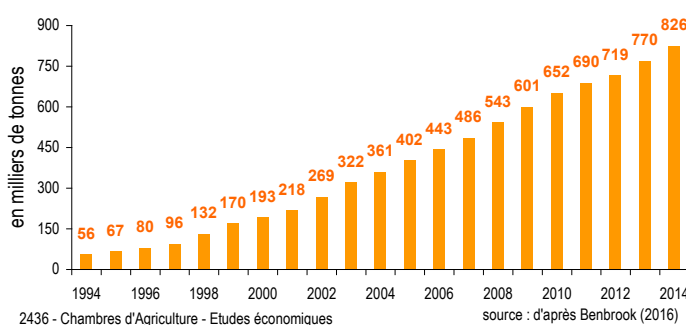
Glyphosate : une controverse différemment perçue dans le monde

L'Agence de Protection de l'Environnement des Etats-Unis (EPA) vient de rendre un avis favorable pour le prolongement du glyphosate à la suite de son analyse de risque concluant que celui-ci ne représente aucun danger pour la santé humaine . Au-delà des clivages, cette mesure pose la question de la perception d'un tel produit dans les autres pays, et en France plus particulièrement.

Depuis sa classification en tant que « cancérigène probable » en mars 2015 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), agence dépendante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le glyphosate est devenu persona non grata dans l'opinion publique. Herbicide ayant la particularité d'être total et systémique, ce produit commercialisé par Monsanto depuis 1974 (et dont le brevet est tombé depuis 2000 dans le domaine public) a vu son utilisation se généraliser dans l'agriculture mondiale avec une multiplication de sa consommation par 15 entre 1994 et 2014 (graphique 1).

Graphique 1 :
Utilisation agricole et non agricole du glyphosate sur la période 1994-2014

Évolution de l'utilisation du glyphosate dans le monde



Cependant, l'évolution de la consommation de cet herbicide traduit des trajectoires très différentes d'un pays à l'autre. En France, les ventes de glyphosate se sont révélées relativement stables ces dernières années, à hauteur de 9 342 tonnes de substances actives en moyenne sur la période 2011-2016 d'après les données de la Base Nationale des Ventes des distributeurs. A titre de comparaison, ce chiffre s'élève à plus de 120 000 tonnes sur une période similaire pour les Etats-Unis, et il est estimé qu'un pays comme l'Argentine déverse plus de 300 millions de litres de ce produit chaque année. Ensuite, l'appréciation

de la dangerosité du glyphosate apparaît très hétérogène selon les pays. Si certains pays comme le Sri Lanka ont totalement interdit sa commercialisation sur leur territoire (mesure contestée à l'heure actuelle par une partie de la communauté scientifique et d'agriculteurs sri-lankais), les restrictions dans la plupart des autres pays se limitent à un cadre local, ou ne sont qu'à l'état de discussion. D'autre part, la plupart de ces restrictions concernent seulement l'arrêt de son utilisation dans des espaces ouverts au public tels que les parcs, les routes ou les jardins comme au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et également en France. Le secteur agricole n'était donc que rarement concerné par ces interdictions, jusqu'au débat suscité par le rapport du CIRC.

Malgré le vote par le Parlement Européen du renouvellement pour 5 ans de la licence d'utilisation de l'herbicide, les pouvoirs publics français souhaitent une sortie définitive dans un délai maximum de 3 ans. Une telle décision, si elle peut être justifiée au regard des doutes qui subsistent sur la dangerosité de ce produit, doit être accompagnée d'un véritable soutien des pouvoirs publics aux agriculteurs. Comme le rappelle l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'adaptation à un arrêt du glyphosate est possible sous des conditions de changement de pratique et d'investissement impliquant un surcoût économique pour des exploitations largement fragilisées par des années de crise successives. Au final, la réelle ambition de cette mesure doit être de concilier les attentes de la société civile avec la multi-performance de nos exploitations.

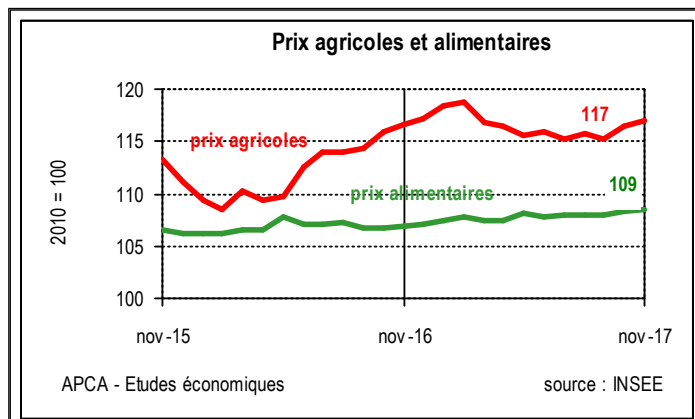
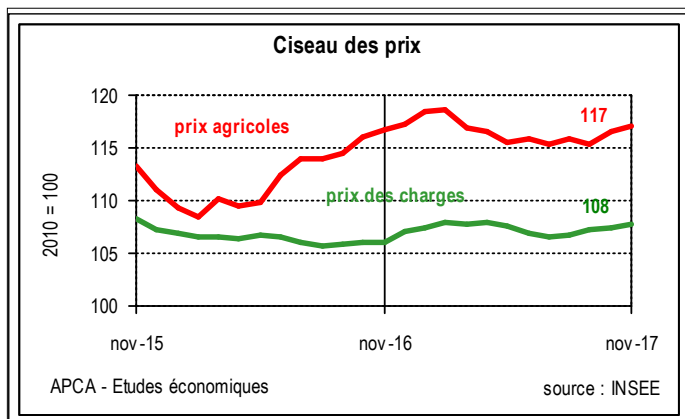
¹ Les conclusions de l'agence ainsi que les documents utilisés pour leur analyse de risque sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.epa.gov/pesticides/epa-releases-draft-risk-assessments-glyphosate>, consulté le 4 janvier 2018.

² Charles M. Benbrook (2016), "Trends in glyphosate herbicide use in the United States and globally", *Environmental Sciences Europe*, Volume 28:3.

³ Reboud X. et al, 2017. Usages et alternatives au glyphosate dans l'agriculture française. Rapport Inra à la saisine Ref TR507024, 85 pages.

Indicateurs du mois

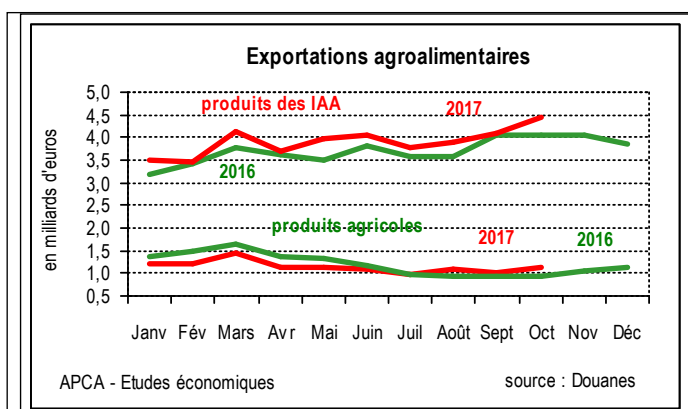
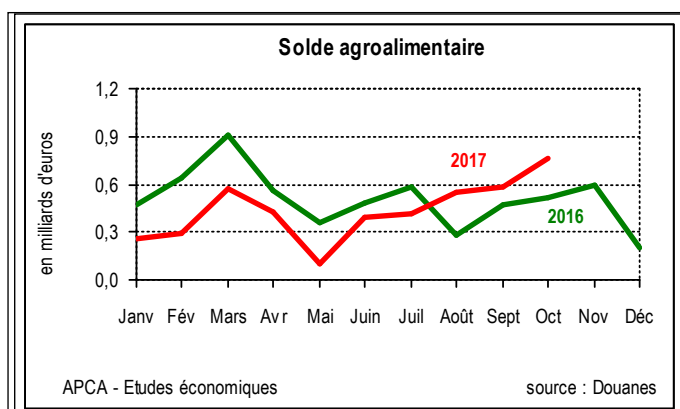
PRIX



	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,1%	1,5%	1,8%
prix agricoles	0,4%	0,3%	3,3%
prix des charges	0,2%	1,5%	-0,6%
inflation	0,1%	1,2%	1,7%

Source : INSEE

COMMERCE EXTERIEUR AGROALIMENTAIRE



Solde du commerce extérieur agroalimentaire
(Source : Douanes/SSP)

En milliards d'€	En octobre	Cumul 10 mois
2017	0,763	4,376
2016	0,520	5,263



Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V - 75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

Email : accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

Siret 180070047 00014

www.chambres-agriculture.fr



Graphiques : Chantal Rovelli/ SERP - Réalisation et mise en page : Colette Renaud/ SERP